* **Procès-verbal du conseil municipal de Trévol**

**Séance du 15 octobre 2024**

**Etaient présents :**

Mmes et MM. ANGLARÈS Annick, BERTHOMIER Laurence, CHERASSE Alain, DOMAS Julien, JACQUARD Marie-Thérèse, JOUBERT Jean-Paul, MARCADIER Isabelle, MARTEL Didier, SORUS Monique, TRION Serge

Mmes LALANNE Nathalie et BARAST Yannique (secrétaires de mairie)

**Etaient absents :**

M. DARBELET Pierre : pouvoir à M. MARTEL Didier

Mme GUERRIER Laure : pouvoir à M. DOMAS Julien

Mme Joly Catherine : pouvoir à Mme JACQUARD Marie-Thérèse

M. PUZENAT Julien : pouvoir à M. CHERASSE Alain

Mme TAUBAN Borine : pouvoir à Mme ANGLARÈS Annick

Mme RAY-PEROT Agnès : pouvoir à M. JOUBERT Jean-Paul

**Secrétaire de séance :**

M. CHERASSE Alain

Début de séance à 19h40

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juin 2024 est adopté à l’unanimité.

Mme le Maire demande au conseil municipal l’autorisation de rajouter les délibérations suivantes :

1. Les travaux conservatoires pour lever l’arrêté de péril sur le bâtiment du bar-restaurant- Avenant au marché
2. Maitrise d’œuvre pour le dossier intitulé Vallons de Trévol – Convention 1 % paysage
3. Délibération : achat d’une propriété sur la commune
4. Délibération loyer du cabinet dentaire (bail, signature)

Le conseil municipal approuve à l’unanimité l’ajout de ces délibérations.

1. **Délibération tableau des effectifs**

Mme le Maire a reçu en entretien M. FAURE Jérémy, employé depuis un an en tant que contractuel sur un poste aux Services techniques. Mme le Maire propose une stagiairisation au 1er août 2024.

Mme le Maire rappelle la stagiairisation de BRUNOT Christophe au 1 er janvier 2024.

Le conseil municipal approuve cette décision à l’unanimité.

1. **Délibération convention CAPAMAM**

Mme le Maire demande à M. MARTEL Didier, adjoint et directeur de CAPAMAM, de ne pas participer à l’échange ni au vote de cette délibération.

Il s’agit de renouveler la Convention d’accompagnement entre la commune et l’association CAPAMAM pour la période de 2025 à 2027.

Le conseil municipal vote cette convention avec 15 voix pour.

1. **Délibérations Vente de deux matériels techniques**

La commune a souhaité vendre une tonne à lisier et un broyeur à haies. La vente a été portée à la connaissance du public par différentes voies de communication (site internet, intramuros…).

Trois personnes se sont positionnées pour la tonne à lisier, 4 personnes sur le broyeur à haies et une autre a fait une offre globale.

Ces deux matériels ont été acquis par M. BEQUIN Serge pour la somme de 875 € chacun.

Le conseil municipal approuve à l’unanimité l’achat par M. BEQUIN Serge.

1. **Délibérations décisions modificatives**

Plusieurs achats de matériel ont été demandés par le service de restauration scolaire et le personnel de l’école :

* Une cellule de refroidissement chez Millard Froid : 2 245.00 € HT,
* Une échelle gastronomique (chariot à glissières) chez Comptoir de Bretagne : 265.00 € HT,
* Meuble pour la salle de restauration chez Comat et Valco : 580.00 € HT
* Autolaveuse pour l’école chez Cyprès : 960.04 € HT,
* Remplacement de deux fauteuils chez Bureau + : 513,14 € HT,
* Un tabouret chez bureau + : 240,50 € HT,

Le total est de 4 803,68 € HT soit 5 764,42 € TTC. Cette somme est prise sur la ligne « Programme de travaux 2024 ». Après cette Décision budgétaire Modificative, il reste la somme de 1 425,58 €.

Le conseil municipal approuve cette DM à l’unanimité.

1. **Délibération travaux conservatoires pour lever l’arrêté de péril sur le bâtiment du bar-restaurant**

Mme le Maire a fait appel à M. PRAPAN architecte des Bâtiments de France et Mme JOLLIVET technicienne, ainsi qu’à M. SANNAJUST expert en patrimoine, pour aller à l’encontre de la modification et décision prises par M. Chalmin architecte de démolir le bâtiment avec mise en place d’un arrêté de péril. Mme le Maire rappelle que le diagnostic du bâtiment démontrait un état sanitaire satisfaisant, mais avec un besoin de changer la charpente. En conclusion, le marché de base signé sera respecté, les murs seront conservés et la charpente changée.

Une discussion s’instaure autour de la présentation de deux devis pour savoir si ces dépenses supplémentaires dues aux travaux de consolidation pour lever le péril doivent faire l’objet d’un avenant

* LASSOT : 20 721.44 € HT (gros œuvre)
* Labeyrie : 2 730.00 € HT. (charpente)

Le conseil municipal vote à 14 voix pour et deux abstentions.

Un nouvel arrêté attributif va être signé par Madame le Préfet. Cette hausse des travaux sera subventionnée par la DETR à hauteur de 24.38 %. La subvention de La DETR passe de 257 610.00 € HT à 263 319.00 € HT.

Les travaux reprendront le 18 novembre 2024 pour finir fin août, début septembre 2025.

1. **Délibération sur le choix de la Maitrise d’Œuvre dans le dossier Vallons de Trévol – Convention dossier 1 % paysage**

M. JOUBERT Jean-Paul retrace l’historique de cette opération.

La consultation a été lancée le 1 er juillet 2024 pour une remise des offres le 3 septembre 2024.

Plusieurs prestataires ont retiré le dossier mais n’ont pu répondre par manque de complémentarité sur l’ensemble du dossier. Seul le bureau Détours a répondu avec 3 co-traitants (Design tout terrain – Crexeco – Groupe Merlin). L’enveloppe estimative dépassait de 10 000.00 €. Des négociations ont permis d’arriver au prix de base de 29 087.50 € HT.

Une naturaliste est venue sur le terrain, ainsi la Fédération des chasseurs de l’Allier s’impliquera dans ce dossier en prenant à sa charge à 100 % la renaturation de la mare et la plantation de haies. Une convention sera signée en 2025. En revanche la mare ne pourra être touchée pendant 10 ans. Information importante : les privés ou associations peuvent bénéficier de cette prise en charge de La Fédération des chasseurs de l’Allier.

Un partenariat de plantation d’arbres du Conseil départemental intitulé « Plan de 350 000 arbres » est proposé dans le plan concernant le changement climatique. La commune va s’inscrire pour 2025.

Ce dossier bénéficiera de 80 % de subventions. M. GRANET de la Dréal a suivi le dossier 1 % paysage, en rapport avec le « Barreau de Trévol ». La subvention de 50 % sera conclue par une convention signée par Madame la Préfète de Région. L’aide européenne du Leader et Moulins Communauté complèteront l’enveloppe de subventions.

Le conseil municipal vote à l’unanimité le choix du bureau d’études DETOURS pour la Maîtrise d’Œuvre dans le cadre de l’aménagement des Vallons des Trévol.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le Convention avec Madame le Préfet de Région.

1. **Virement de crédit section de fonctionnement**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie a demandé une annulation de mandat sur l’exercice 2023 à l’article 673. Celui-ci n’ayant pas été approvisionné sur l’exercice 2024, il a fallu transférer des fonds de l’article 60628 à l’article 673 pour 1 000.00 €.

Madame le Maire rend compte de sa décision prise par délégation du Conseil municipal.

1. **Points sur la ZAC**

Comme dans d’autres communes, il est noté un arrêt sur la commercialisation des terrains, souvent car les futurs acheteurs n’obtiennent pas leur prêt. Cette situation risque d’entraîner l’année prochaine une fragilisation de l’équilibre budgétaire sur la ZAC gérée par ASSEMBLIA. Il est demandé à la commune de trouver des solutions : décalage des échéances, achat anticipé des terrains réservés à la commune (lot 2 dans la première tranche, équipements publics) anticipation du versement de la participation communale, suppression de la tranche 5...

La commune a augmenté le prix des terrains, augmenter sa participation à l’année…le conseil municipal demande qu’ASSEMBLIA négocie son prêt à taux variable.

Le conseil municipal décide pour l’instant de ne pas apporter de changement si ce n’est un rallongement de la durée de programmation des constructions. Madame le Maire va se rapprocher du député M. MONNET Yannick afin qu’il sollicite le gouvernement pour relancer l’accession à la propriété et les constructions.

1. **Panneau d’information lumineux du Conseil départemental**

Une étude du Conseil départemental a été faite au niveau de la place Jean Thomas et propose deux emplacements à proximité de l’église classée. Madame le Maire a demandé l’avis de l’architecte des Bâtiments de France qui donne un avis défavorable.

1. **RCVCB**

Une réunion s’est déroulée à la mairie en présence de Mme GRULOOS et de M. GUYOT du Conseil départemental le 14 octobre 2024. Pour le bar-restaurant le Conseil départemental propose de participer à hauteur de 10 % pour arriver à un taux de subvention à 70 % au total. Pour la boulangerie, la Chambre des Métiers n’ayant jamais donné suite aux sollicitations pour lancer un appel à candidature, la mairie va s’en occuper. Le dossier habitat pourrait être revu ( les constructions Évoléa pourraient être prises en compte) sinon le contrat du RCVCB a été signé et le conseil municipal ne souhaite pas revenir dessus.

1. **Questions diverses**

* Propriété sur Trévol. Le conseil municipal décide d’autoriser Mme le Maire à prendre contact avec le propriétaire pour l’achat d’un terrain.
* Petite maison Cozin : sachant que les Bâtiments de France refusent sa démolition, une réflexion s’impose quant à son utilisation (habitat, gite, commerces…).
* Pour les travaux de la cloche, on attend l’arrêté attributif de la DRAC.
* **Délibération cabinet dentaire**  : le bail de Mme PITULICE se termine le 23 novembre 2024. Une jeune ayant la spécialité d’orthodontie est intéressée par le local. Le conseil municipal se prononce à l’unanimité pour le même bail avec le même loyer 776.00 € par mois à partir de janvier 2025. Le conseil municipal donne l’autorisation à Mme le Maire de signer le bail.

1. **Informations des adjoints**

M. JOUBERT Jean-Paul

* Le parking de la forêt communale est terminé, la signalisation sera bientôt posée.
* Le point à temps se déroulera dans deux semaines environ sur les chemins communaux.
* La signalisation au sol sera faite dans certaines zones de la commune.
* Des potelets seront mis en place près du stade afin d’éviter un stationnement quelquefois dangereux.
* Déploiement de la fibre route d’Aurouër, Avrilly, Croix Pelletier.
* Une demande d’éclairage du terrain de foot B a été formulée, à étudier.
* Un auvent a été installé sur le bâtiment des services techniques.
* Panneau de basket au stade : Mme le Maire demande qu’il soit installé.
* Mme SORUS Monique souhaiterait savoir où en est le projet des ombrières. Mme Le Maire souhaite organiser une réunion publique sur ce sujet et les zones d’accélération seront abordées. La date du 22 novembre est retenue.

Mme ANGLARÈS Annick

* Une animation « Mille et une fresques » aura lieu le samedi 16 novembre 2024 de 14h30 à 17h30 à la salle du Four à Chaux. Gratuite, sous forme de jeu collaboratif, elle permettra une sensibilisation au climat, à la biodiversité, la mobilité et au numérique.
* Une rencontre avec les éducateurs de l’IME a eu lieu afin de reprendre la collaboration pour l’entretien de la commune appelé « Commune Propre », les vendredis après-midi.
* Le repas du CCAS se déroulera le dimanche 17 novembre 2024.
* L’atelier « sommeil » se déroulera à partir du 7 novembre 2024.

M. MARTEL Didier

* Point sur la rentrée : 161 élèves, deux nouvelles enseignantes : Mme THIBAUT Laura en charge de la classe de CE1-CE2, remplacée chaque lundi par Mme MELIN Cyrielle et Mme VERDIER MARTIN Eva en charge de la classe des CE2-CM1 (elle remplace Mme TERRENOIRE Emmanuelle
* Le prochain conseil d’école aura lieu le 5 novembre 2024.
* M. SALIGNAT Christophe, nouveau correspondant de la Montagne a été reçu en mairie. Il lui a été demandé de faire un article sur l’école avec les nouvelles enseignantes et les projets, des différents services, de couvrir les diverses manifestations sur la commune en lien avec les associations. Mme le Maire souhaite des échanges fréquents avec les élus et voir de nombreux articles sur le journal.
* Depuis plusieurs semaines, la commune possède une page Facebook.
* La prochaine campagne d’affouage commencera à partir de novembre.
* Il y a une augmentation très et trop importante d’enfants à la garderie. Mme le Maire indique que ce service est mis à disposition en priorité aux parents qui travaillent et qui ne peuvent récupérer leurs enfants à la sortie des classes. La commune ne peut embaucher, il faut que chacun comprenne que ce service n’est pas un service de complaisance mais bien un service en faveur des familles qui en ont besoin. Une réflexion est menée pour faire une information aux parents. Mme le Maire compte sur leur compréhension.
* Une réflexion est menée pour connaître le coût exact de la parution du « Trévol manifestations », ne vaudrait-il pas mieux insérer les dates dans le bulletin municipal pour diminuer le coût de la communication, faut-il encore un support papier…. Mme le Maire insiste sur le fait qu’il faut encore maintenir cette communication papier.

M. DOMAS Julien

* Présente l’étude de la future réorganisation de la collecte des déchets. Rien n’est décidé. Deux scénarios sont évoqués. Le coût actuel de la collecte est de 132 €/personne.
* Demande où en est la réflexion sur l’installation de la vidéo surveillance aux points de tri. Mme le Maire demande qu’une ligne soit inscrite lors du prochain budget investissement et qu’une caméra au city-stade soit ajoutée.

La séance est levée à 23h15.